

ARRETE ARS N°2024-2596 du 27/06/2024 portant modification de la composition de l'Instance Régionale d'Amélioration de la Pertinence des Soins (IRAPS) Grand Est

**La Directrice Générale
de l'Agence Régionale de Santé Grand Est**

- VU** le décret du 21 mai 2024 portant nomination de la directrice générale de l'agence régionale de santé Grand Est – Mme Christelle RATIGNIER-CARBONNEIL ;
- VU** le décret n°2015-1510 du 19 novembre 2015 relatif à la promotion de la pertinence des actes, des prestations et des prescriptions en santé ;
- VU** l'article D.162-12 du code de la sécurité sociale ;
- VU** l'arrêté n°2016/1548 du 21 juin 2016 portant création et composition de l'Instance Régionale d'Amélioration de la Pertinence des Soins (IRAPS) d'Alsace, Champagne-Ardenne, Lorraine
- VU** l'arrêté n°2022-2537 du 16 novembre 2022 portant modification de la composition de l'Instance Régionale d'Amélioration de la Pertinence des Soins (IRAPS) Grand Est
- VU** l'arrêté n°2023-3439 du 29 juin 2023 portant modification de la composition de l'Instance Régionale d'Amélioration de la Pertinence des Soins (IRAPS) Grand Est

ARRETE

Article 1 : La composition de l'instance régionale d'amélioration de la pertinence des soins Grand Est est la suivante :

1° Pour l'ARS Grand Est : Madame Christelle RATIGNIER-CARBONNEIL, Directrice générale, ou son représentant

2° Pour le directeur de l'organisme ou du service, représentant au niveau régional, de chaque régime d'assurance maladie dont la caisse nationale est membre de l'UNCAM : Monsieur Maxime ROUCHON, Directeur coordonnateur de la Gestion du Risque Grand Est, ou son représentant

3° Pour chacune des fédérations hospitalières représentatives au niveau régional :

- pour la Fédération Hospitalière de France (FHF) :
 - Titulaire : M. Thierry GEBEL (CHU de Nancy)
 - Suppléant : Mme Charlotte CLEMENT-MALVY (GHT Cœur Grand Est)

- pour la Fédération des Etablissements Hospitaliers et d'Aide à la Personne privés non lucratifs (FEHAP) :
 - Titulaire : M. Sébastien MACIAS (FMD Mulhouse)
 - Suppléant : Dr Christiane REVILLE (Hôpital Robert Schuman, HP Metz/UNEOS)
- pour la Fédération de l'Hospitalisation Privée (FHP) :
 - Titulaire : Dr Christophe BAILLET (Groupe Pasteur, Nancy)
 - Suppléant : Dr Jean-Charles POTTIE (Groupe Pasteur, Nancy)
- pour la Fédération Nationale des Centres de Lutte Contre le Cancer :
 - Titulaire : Dr Aude-Marie SAVOYE (Institut Jean Godinot, Reims)
 - Suppléant : Dr Olivier RANGEARD (Institut de Cancérologie de Lorraine, Nancy)
- pour l'Union de Gestion des Etablissements des Caisses d'Assurance Maladie (UGECAM) :
 - Titulaire : Mme Karine STAAB-BINAUX (UGECAM Alsace)
 - Suppléant : M. Laurent VIVET (UGECAM Alsace)

4° Professionnels de santé exerçant au sein d'un établissement de santé de la région :

- Pr Pierre DIEMUNSCH (CHU de Strasbourg)
- Dr Michel HANSSEN (CH d'Haguenau)
- Dr Elisabeth WURTZ (CH de Saverne)

5° Représentant de l'une des unions régionales des professionnels de santé :

- Titulaire : Dr Bernard LLAGONNE (URPS-ML Grand Est / Clinique d'Eprenay)
- Suppléant : Dr Philippe BARTHE (URPS-ML Grand Est / Bazancourt)

6° Représentant d'une des associations d'usagers agréées :

- Titulaire : M. Jean PERRIN (France Assos Santé Grand Est)
- Suppléant : Mme Esther MUNERELLE (France Assos Santé Grand Est)

7° Représentant la conférence des présidents de CME de CHU :

- Titulaire : Pr Marc DEBOUVERIE (CHU de Nancy)
- Suppléant : Pr Carl ARNDT (CHU de Reims)
- Suppléant : Pr Emmanuel ANDRES (Hôpitaux Universitaires de Strasbourg)

8° Représentant la conférence des présidents de CME de centres hospitaliers :

- Titulaire : Dr Yves DIMITROV (CH d'Haguenau)
- Suppléant : Dr Jean STEFANIUK (CH de Saverne)

9° Représentant la conférence des présidents de CME de l'hospitalisation privée : Dr Hervé DAYAWA (Polyclinique Reims Bezannes)

10° Représentant l'Ordre des médecins : Dr Jean-Marie FAUPIN (Reims)

11° Représentant les Doyens des 3 Facultés de médecine de la région : Pr Marc BRAUN (Faculté de médecine de Nancy)

12° Professionnel de santé exerçant au sein d'un réseau de périnatalité : Mme Geneviève CREUTZMEYER (CoPèGE – Coordination périnatale Grand Est)

13° Autre professionnel de santé qualifié : Dr François PELISSIER (Médecin généraliste – Wasselonne)

14° Le Président de la section professionnelle de la Commission Paritaire Régionale des CPTS (Communautés Professionnelles Territoriales de Santé) : Dr Xavier GRANG (Saint-Nicolas-de-Port)

Article 2 : La présidence de l'instance est assurée par le Dr Elisabeth WURTZ, élue le 8 juin 2022.

Article 3 : La durée du mandat des membres est fixée à une durée de quatre ans.

Article 4 : Le présent arrêté est notifié à chacun des membres. Il est publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Article 5 : Un recours contentieux contre le présent arrêté peut être formé après du Tribunal administratif de Nancy dans un délai de deux mois à compter de la notification du présent arrêté aux membres de l'instance. A l'égard des tiers, ce délai court à compter de la date de publication de l'arrêté au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

La Directrice Générale
de l'ARS Grand Est

Christele RATIGNIER-CARBONNEIL